



ENFIN DES ANNONCES POUR NOS COLLÈGUES POLYNÉSIENS !

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 03 octobre 2026

L'**UFAP UNSa Justice** était présente ce jour à l'établissement pénitentiaire de **Faa'a-Nuutania**, à l'occasion de la cérémonie de mise à l'honneur des personnels Polynésiens. Le garde des Sceaux a profité de son déplacement en Polynésie française pour faire plusieurs annonces concernant l'avenir de l'administration pénitentiaire sur le territoire.

Le ministre a notamment annoncé l'extension du centre pénitentiaire de **Faa'a-Nuutania** avec la construction d'un **Quartier de Courtes Peines**, à l'horizon 2028, sur un terrain adjacent à l'établissement actuel. Cette nouvelle structure doit permettre, dans un premier temps, de répondre à la situation particulièrement préoccupante de surpopulation carcérale que connaît l'établissement, aujourd'hui confronté à un taux de suroccupation de 245 %, avec seulement 165 places pour accueillir 417 personnes détenues.

Pour l'**UFAP UNSa Justice**, cette situation n'est pas acceptable, avec des personnels qui exercent depuis trop longtemps dans des conditions particulièrement difficiles, mettant quotidiennement à rude épreuve leur sécurité et leur capacité à assurer leurs missions dans des conditions dignes.

La création de ce quartier doit également permettre une prise en charge différenciée des personnes détenues, notamment des publics les plus jeunes, afin d'adapter leur encadrement et leur prise en charge aux réalités de leur situation, tout en renforçant la sécurité au sein de l'établissement.

Cette première étape doit ensuite s'accompagner, sur plusieurs années, d'un programme de rénovation du centre pénitentiaire historique de **Faa'a-Nuutania**. Il est désormais indispensable que ces travaux permettent enfin aux personnels de retrouver des conditions d'exercice conformes aux exigences de leur métier et aux missions qui leur sont confiées.

Au-delà des infrastructures, ces annonces doivent également permettre de répondre à une revendication portée depuis longtemps par l'**UFAP UNSa Justice**, à savoir permettre aux personnels Polynésiens affectés en Hexagone de regagner leur territoire d'origine et de retrouver leurs familles, tout en renforçant durablement les effectifs locaux.

Près de dix ans après l'ouverture du centre de détention de **Tatutu de Papeari**, aujourd'hui lui aussi confronté à une forte pression en matière de capacité d'hébergement, il était temps qu'une réponse soit enfin apportée à nos camarades de Polynésie Française.



L'**UFAP UNSa Justice** n'a cessé d'alerter et d'interpeller, encore très récemment, les différents responsables de l'administration sur la situation catastrophique de **Faa'a-Nuutania** et sur l'urgence absolue de faire évoluer les conditions de travail au sein de cet établissement.

Dix surveillants supplémentaires ont également été annoncés pour 2027-2028, sans pour autant que soient prévus des personnels supplémentaires dans les autres corps, pourtant indispensables au regard de la situation des services, et notamment du SPIP, confronté à une charge de travail insoutenable.

Nous regrettons également l'absence d'évolution quant à l'extension de la prime spécifique d'installation aux fonctionnaires de l'administration pénitentiaires originaires des collectivités d'Outre-mer affecté dans l'hexagone. L'exclusion de ce dispositif pour les personnels originaires des Collectivités d'Outre-Mer (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin) ne repose sur aucune justification objective. Elle constitue même une rupture manifeste du principe d'égalité de traitement entre fonctionnaires placés dans une situation comparable, principe garanti par la Constitution et rappelé de manière constante par la jurisprudence administrative.

Pour autant, les annonces ne suffisent pas, l'**UFAP UNSa Justice** sera particulièrement vigilante quant à leur concrétisation et au respect des engagements pris. Nous serons notamment attentifs aux délais de réalisation et aux emplois qui devront accompagner ces nouvelles capacités d'hébergement, ainsi qu'aux moyens réellement accordés aux personnels.

Notre organisation sera également attentive à la qualité de la future construction et des travaux de rénovation. L'exemple récent du centre de détention de Tatutu de Papeari, confronté à de nombreuses difficultés structurelles et de fonctionnement liées notamment à des malfaçons constatées dans l'établissement, démontre qu'il ne suffit pas de construire ! Encore faut-il construire correctement et garantir aux personnels des infrastructures à la hauteur de leurs missions.

L'**UFAP UNSa Justice** restera donc mobilisée aux côtés des personnels Polynésiens afin que ces annonces ne restent pas de simples déclarations, mais qu'elles se traduisent enfin par des actes, des moyens et des conditions de travail dignes pour nos collègues.

Le Secrétaire Général, Alexandre CABY

